

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 29 novembre 2022	
Date d’Affichage 20/12/2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

N°22/154 - FINANCES PUBLIQUES. BUDGET ANNEXE CAMPING - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 11 mars 2022 approuvant le budget du camping,

Considérant qu’il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour,

Vu l’avis de la Commission des Finances, dynamique économique,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide

DE MODIFIER le budget annexe du camping comme suit :

En fonctionnement :

- Une augmentation de crédits pour ajuster les prévisions initiales en matière de :
frais de gaz et d’électricité (+ 11.000 €)

Cette augmentation de dépenses est compensée par une recette supplémentaire correspondant aux locations des chalets et emplacements durant la saison 2022 (+ 11.000 €).

Ces différents mouvements conduisent à un équilibre entre charges et recettes nouvelles.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : fournitures non stockage (eau, énergie)		11.000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère générale		11.000,00 €		
R-706 : Prestations de services				11.000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				11.000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		11.000,00 €		11.000,00 €
TOTAL GENERAL		11.000,00 €		11.000,00 €

Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

